

Necker et Mme Stael en Suisse à l'époque de la terreur

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un pasteur qui ne ménage pas ses ouailles est celui de **Savigny**. « On peut, dit-il, presque comparer les Juratiers aux Gabaonites et aux Ilôtes. Ce sont comme les serfs des habitants du vignoble. La déprédation des bois étant la grande ressource des Juratiers, ou plutôt la source de leur misère, il faudrait la tarir. On abolirait par là tous ces bans qui les ruinent, au profit des communautés.

« Leurs mœurs sont comme celles de tous les peuples mal policés et qui vivent dans les bois : *Rudis indigestaque moles*. Cependant, non pas tous ni autant qu'autrefois ; à mesure que les forêts se dépeuplent, les bêtes féroces en sortent. Ils sont assez gros mangeurs, comme tous ceux qui vivent dans un air subtil, ayant plus d'appétit que d'aliment. Plusieurs sont yvrognes, et alors ils sont plus querelleux et plus brutaux qu'à l'ordinaire. Surtout le dimanche parce que c'est le jour où ils boivent le plus. Quand ils vendent du bois, c'est moins pour nourrir leurs familles que pour pouvoir s'enivrer le dimanche. On voit par là qu'ils sont généralement mauvais économistes. C'est l'apanage de la pauvreté, ce qui la produit et l'entretient. Quant aux riches, le peu qu'il y en a sont encore plus mauvais économistes, car ils sont avares.

(A suivre.)

NECKER ET M^{me} DE STAEL EN SUISSE A L'ÉPOQUE DE LA TERREUR

Necker et sa fille M^{me} de Staël tiennent une si grande place dans l'histoire politique ou littéraire de leur temps, que tout ce qui concerne leur vie et leur activité est de nature à intéresser quelques

personnes. J'ai voulu rassembler dans ces quelques lignes ce qui, dans les lettres adressées au Comité de Salut public par ses agents en Suisse, est de nature à faire mieux connaître ces deux personnes ou à montrer de quelle manière elles étaient jugées par le jacobinisme.

Ce ne sont pas toujours les Français qui ont condamné avec le plus de crudité de langage les actions de M^{me} de Staël. En 1797, lorsque Frédéric-César de la Harpe et quelques autres patriotes suisses demandèrent l'intervention de la France en faveur des sujets de LL. EE., elle avait cherché à entraver leurs efforts en usant de l'influence qu'elle pouvait avoir sur le prince de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères. Elle ne réussit qu'à retarder de quelques jours le fameux arrêté du 8 nivôse. Cela fut suffisant cependant pour exciter au plus haut point la colère des patriotes. La Harpe écrivit alors à un de ses amis : « C'est la Staël qui, par ses intrigues, a empêché que le rapport ne fût fait plus tôt ; elle part ; je voudrais que le feu commençât par son château, car c'est une infernale gueuse. »¹

Les *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse, renferment en beaucoup d'endroits des renseignements sur l'activité de la famille Necker dans le Pays de Vaud. Les agents du Comité de Salut public montrent dans leurs lettres plus de mesure et de convenance que F.-C. de la Harpe. Ils se bornent la plupart du temps à rapporter les faits, sans ajouter beaucoup de commentaires.

¹ Voir *Mélanges d'Histoire nationale*, par P. Vaucher, p. 88., note.

On sait que M^{me} de Staël quitta Paris pendant les massacres de Septembre. Elle avait compris, à ce moment, que sa place n'était plus en France, mais bien plutôt à Coppet, auprès de ses parents. Ce ne fut qu'au milieu de grands dangers et après avoir dû affronter le redoutable triumvirat de Robespierre, Collot d'Herbois et Billaud-Varennés qu'elle parvint, grâce à la protection de Manuel et de Tallien, à quitter Paris le 3 septembre et à gagner la frontière suisse.

Le château de Coppet ne tarda pas à devenir un rendez-vous important d'émigrés. Ceux-ci étaient en général bien reçus dans le Pays de Vaud à cette époque-là, et le bailli de Lausanne, d'Erlach, les protégeait avec une ostentation qui finit par paraître déplacée même aux plus fervents partisans de LL. EE. On comptait alors, selon l'agent français Venet, environ 3000 émigrés dans le seul bailliage de Lausanne.

M^{me} de Staël, au pied du Jura, était bien placée pour recueillir les fugitifs. Peu exclusive, du reste, elle voulait que son château fût « l'hôpital des blessés de tous les partis ». Elle était secondée par la généralité des habitants du Pays de Vaud qui, malgré tout ce que l'on a pu dire pour prouver le contraire, étaient de fermes partisans de l'ordre de choses existant. C'est ce que confirme encore une lettre du juge de paix de Carrouge, Moirachon, qui avait été envoyé, à cette époque, en mission à Lausanne, lettre qui vient d'être publiée dans le grand ouvrage que M. Mazon a consacré à Soulvie, résident de France à Genève. « Les Vaudois, y lit-on, sont singulièrement attachés à leur gouvernement ; ils l'aiment et ils se battront comme des

forcenés contre quiconque voudra leur en dicter un autre. »¹

Si M^{me} de Staël était parfois la providence des émigrés, ceux-ci n'avaient en revanche que peu de sympathie pour son père, qu'ils considéraient comme le premier auteur de tous leurs maux et auquel ils reprochaient de n'avoir pas su arrêter la révolution.

Le 6 octobre 1793, Venet, agent français à Lausanne, écrivait au Comité de Salut public : « On craint que les Français ne violent le territoire helvétique. Necker abandonne son cher Coppet et va se retirer à Lausanne où il a loué une maison. La peur seule a pu lui faire prendre un parti qui coûtera à son amour-propre, car il ne peut ignorer que ni lui, ni sa femme, ni sa fille ne soient aimés des habitants distingués de Lausanne, et qu'ils y vivront fort isolés. Leur roideur et leur morgue déplaisent. Les aristocrates et les émigrés regardent d'ailleurs Necker comme la première source de ce qu'ils appellent la désorganisation de la France. M^{me} de Staël vient de publier un Mémoire sur le procès de la reine à l'instar de celui que son père avait composé en faveur de Louis XVI. »

Necker se trouva en effet un peu isolé à Lausanne. « Il vit tout seul, disait le même agent, le 16 décembre. Il a voulu marquer de l'exigence et de la prétention vis-à-vis du nouveau bailli (von Büren) ; cette conduite ne lui a point réussi. Il n'est visité ni par les émigrés, qui le détestent, ni par les gens du pays, révoltés depuis longtemps de la dignité de Monsieur et des tons de Madame. Ils ont cru

¹ *Histoire de Soularic*, résident de France à Genève, par A. Mazon, 2 vo^{l.} in-8.

intéresser à leur situation en faisant courir le bruit qu'on a voulu les enlever à Coppet et qu'ils en avaient été avertis à temps. Personne n'a cru cette histoire. »

Cette solitude l'ennuya sans doute beaucoup, puisqu'il chercha bientôt à rentrer dans son château.

« On assure, dit une lettre du 14 mars 1794, que M. Necker vient de renouveler sa prétention d'il y a deux ans de se donner à ses frais une garde de cinquante hommes dans son château de Coppet et que, sur le nouveau refus qu'il a essuyé, il a déclaré qu'il n'habiterait plus sa baronnie, trop voisine de la France et où sa personne n'était plus en sûreté. Il a loué le château de Beaulieu où il passera la belle saison. Sa femme est atteinte d'hydropisie et menace ruine. »

Pendant que l'ancien ministre des finances de Louis XVI passait tristement ses jours en compagnie de sa femme malade, sa fille vivait à Nyon ou à Coppet au milieu de ses amis les émigrés.

« M^{me} de Staël, écrivait Venet le 22 décembre 1793, M^{me} de Staël dans sa campagne de Nyon, s'entoure de Français et constituants qui sont venus l'y rejoindre de Londres et qu'elle présente comme des négociants suédois. »

« Théodore de Lameth a passé dernièrement à Nyon chez M^{me} de Staël à laquelle il a dit qu'il s'était sauvé de Paris sur les conseils de Danton qui lui aurait dit : « *Partez et cachez-vous; je voudrais pouvoir en faire autant.* » ¹

« M^{me} de Staël, écrivait-on le 24 mars, vit toujours

¹ Lettre de l'agent Venet, du 11 février 1794.

d'une manière fort originale dans les environs de Nyon ; de tous les prétendus négociants suédois qu'elle avait reçus autour d'elle, il ne lui reste plus que Mathieu Montmorency. »

Il paraît qu'à cette époque, M^{me} de Staël avait un certain attachement pour Montmorency, car lorsque celui-ci quitta Coppet pour se rendre à Zurich, elle ne tarda pas à le suivre, ce qui donna beaucoup d'ennui aux magistrats de la ville de la Limmat.

« M^{me} de Staël a passé ici il y a quelques jours, écrivait-on de Berné le 12 avril. Elle va rejoindre à Zurich son cher Mathieu Montmorency. Elle a avec elle un petit roman de sa composition, intitulé *Zulma*, qui ne respire qu'amour. Je crois qu'elle est bien tourmentée par le petit Cupidon. On ne la verra pas avec plaisir à Zurich. » ¹

Le banneret Frisching, auteur de cette lettre, avait deviné juste. Cinq jours plus tard, le bourgmestre de Zurich, adressait à l'ambassadeur de France l'intéressante missive que voici :

« M^{me} de Staël est à Zurich pour consoler, comme quelques-uns le supposent, M. de Montmorency. Elle m'a fait l'honneur de me parler chez moi et dans peu de temps, elle a parcouru tout le monde, ensorte que j'avais de la peine à la suivre. M^{me} de Staël a bien voulu me dire qu'elle avait fait une visite à Votre Excellence, dont elle était toute charmée. Elle s'est chaudement intéressée pour M. de Montmorency et s'est donnée toute la peine du monde pour montrer que nous devions le laisser séjourner chez nous au moins six mois, si nous ne voulons pas être des barbares. Elle a même montré

¹ Le banneret Frisching à Barthélemy. Lettre du 12 avril 1794.

qu'elle souhaitait rester quelques mois dans notre ville. Avec toute la complaisance que j'aurais voulu avoir pour la dame, je n'ai pu lui assurer que nous serions assez chrétiens pour satisfaire ses souhaits relativement à M. de Montmorency, et quant à elle, je ne pouvais en bonne conscience lui conseiller de changer le séjour du pays de Berne contre celui de Zurich. En attendant, M. de Montmorency a la permission de rester encore quinze jours. »¹

L'ex-ministre Necker perdit sa femme environ un mois plus tard.

« Il vient de perdre la seule consolation qui lui restait encore, disait Venet à cette occasion ; celle de s'entendre appeler quelquefois *grand homme*. Sa femme est morte il y a quinze jours, après avoir ordonné par son testament que son corps soit conservé dans l'esprit de vin comme un embryon et que son mari lui rendrait visite deux fois par jour. Le veuf, couvert de crêpes, exécute ponctuellement les dernières volontés de sa fidèle compagne. M^{me} de Staël, au contraire, a traité fort irrévérencieusement la mémoire de sa mère. »²

Le même agent du Comité de salut public disait quelque temps plus tard :

« La fortune de l'ex-ministre Necker doit être en mauvais état, car il se défait de son argenterie et de ses bijoux précieux. Il ne reçoit point d'émigrés, si ce n'est le duc d'Agen, lequel est réduit à nettoyer lui-même ses souliers. »³

On sait que Necker avait fait ensevelir sa femme

¹ Le bourgmestre Kilschperguer à Barthélemy, lettre du 17 avril 1794.

² Lettre de Venet, du 28 mai 1794.

³ Lettre de Venet, du 18 août 1794.

à côté de son château de Coppet. Il se rendit dès lors quelquefois dans son manoir.

« L'ex-ministre vient de se trouver dans un grand embarras, lit-on dans une lettre de Venet, datée du 18 septembre. Il avait été déposer au mausolée bâti dans son parc de Coppet un grand vase d'esprit de vin contenant les précieux restes de sa vertueuse épouse, lorsqu'il apprit que la Commission nationale de Genève l'avait condamné à mort et qu'on l'attendait à la langue de terre de Céligny lorsqu'il reprendrait la route de Lausanne. L'avis cependant était faux et le jugement rendu contre lui ne contenait que confiscation des biens et bannissement perpétuel. Il est donc revenu à sa campagne de Beaulieu, non sans se faire accompagner de quelques braves armés de pied en cap pour le défendre sur le passage de Céligny. Vaine précaution ; personne ne s'est présenté pour lui faire un mauvais parti. La pédanterie et les travers de ce financier l'ont absolument perdu dans l'esprit des Vaudois. On assure qu'un mauvais plaisant avait trouvé le moyen de faire afficher sur la tombe de M^{me} Necker l'épigramme suivante :

Ci gît qui, dans son agonie,
N'imagina rien de plus beau
Que d'être placée au tombeau
Comme une pêche à l'eau-de-vie. »

Pendant que Necker honorait la mémoire de sa femme, M^{me} de Staël allait de lieu en lieu, toujours accompagnée de quelques émigrés. Le 13 septembre, Frisching signalait sa présence à Berne avec son ami Narbonne, qui sembla remplacer assez bien Mathieu Montmorency. Elle rentra enfin à Coppet,

où son père ne tarda pas à la rejoindre d'une manière plus ou moins définitive.

Robespierre était monté sur l'échafaud quelques semaines auparavant. Des jours meilleurs semblaient s'annoncer. Les émigrés reprenaient un peu d'espoir et leurs intrigues devenaient plus actives et plus nombreuses. Au mois de janvier 1795, une lettre sans indication de lieu ni de date exacte annonçait à un M. de St-Gratien que Lameth et d'autres s'agitaient beaucoup dans le Jura, et qu'un grand « tripot » dont faisait partie une M^{me} de Broglie, se tenait chez Necker et M^{me} de Staël. Cela alla si loin, paraît-il, que le bailli de Lausanne crut devoir prier cette dernière d'être plus prudente à l'avenir. « Le gouvernement de Berne, disait-il, ne voyait pas sans inquiétude les rassemblements fréquents d'émigrés et les soupers prolongés dans sa maison, de compagnie avec les Laval, les Mathieu Montmorency, les La Châtre, les Narbonne, etc., et que la prudence exigeait que l'on s'abstint de ces conventicules quelque insignifiants qu'ils puissent être, et qu'on s'exposerait à passer pour suspects en les continuant. »¹

M. de Staël, alors en passage en Suisse, pria aussi sa femme de modérer son enthousiasme pour les émigrés. « Il a témoigné à son épouse beaucoup de mécontentement de ses liaisons soutenues et affichées avec des émigrés et il a dit des choses très mordantes à la ci-devant princesse de Broglie. Il a déterminé M. Necker à renoncer à la solitude de Coppet pour se rapprocher des humains, en

¹ Lettre de Venet, le 15 janvier 1795.

s'établissant à Beaulieu où, cependant, il ne reçoit que sa famille. »¹

M^{me} de Staël désira bientôt retourner en France où, du reste, tout avait bien changé depuis quelque temps. Le Directoire venait de prendre possession du pouvoir. On était en pleine réaction thermidorienne et les idées modérées revenaient en honneur. M^{me} de Staël rentra à Paris qu'elle n'avait quitté qu'à regret et où elle ne tarda pas à retrouver au moins pour quelques années l'influence que lui avaient déjà donné son esprit et ses talents.

« Elle tripotera à Paris comme elle n'a cessé de tripoter dans ce pays, écrivait Frisching à Barthélemy le 21 février... C'est une femme bien dangereuse. Elle vient de publier une brochure : *A M. Pitt et aux Anglais*, imprimée à la Neuveville. Je n'ai pas encore lu cette brochure ; mais on dit qu'on y sent la conversation du père Necker, qu'il y a du bon et du mauvais. »

Eug. MOTTAZ.

DOCUMENTS ET ANECDOTES RELATIFS A LA DIME

Les notes suivantes, relatives à la dime, nous ont été communiquées par M. Dumur, président du tribunal de Lausanne, l'aimable savant et érudit que connaissent bien tous ceux qui s'occupent d'histoire vaudoise.

Le « Code des Loix des trois mandemens de la plaine du Gouvernement d'Aigle », de l'an 1772, Livre VI, Titre VII, Loi VI, dit entr'autres :

« Toute personne qui n'aura pas appelé par trois

¹ Lettre de Venet, le 22 janvier 1795.